



Divorce par consentement mutuel - vente biens immobiliers

Par **sam**, le **28/09/2009** à **23:08**

Bonjour,
Situation actuelle : séparé depuis plus deux ans, j'ai refait ma vie depuis un an.
Après des échanges difficiles avec mon ex femme, nous avons opté pour un divorce par consentement mutuel.
Biens immobiliers en commun : 2 maisons avec crédit en cours (pas de contrat de mariage, soit 50/50).
Dans une maison, vit mon ex (avec nos 3 enfants) qui règle les charges relatives à cette maison.
Dans la seconde, vit mes parents et je me charge de régler les frais relatifs à cette dernière.
Pour ma part, je vis en location avec ma nouvelle compagne.
Je verse une pension alimentaire pour les enfants et nous nous "arrangeons" pour la garde des enfants.
Suite au conseil de mon notaire, nous avons décidé de vendre la maison où vit mon ex (elle préfère reprendre une maison plus petite), de rembourser le crédit en cours et de partager la somme restante. Celle-ci me permettra de racheter sa part pour la maison où vit mes parents.
Le problème est que cette situation commence à traîner en longueur et devient pesante pour tout le monde.
N'étant pas divorcé, il est difficile de commencer réellement une nouvelle vie et d'avoir des projets car lié toujours à une autre personne...
Est-il possible de faire un papier certifiant que je suis séparé ou devons-nous attendre la vente du bien immobilier avant de lancer une quelconque procédure ?
Ne pouvons-nous pas décrire la répartition des biens immobiliers que nous voulons faire si la vente a lieu après la proclamation du divorce ?
Ceci engendre-t-il des frais supplémentaires ?
Tous simplement, est-ce possible d'éclaircir cette situation (sachant que nous sommes tous les deux en accord) afin que nous puissions l'un et l'autre reprendre complètement notre vie en main et quel en est le coût selon les options qui s'offrent à nous.
Ou la seule solution et la moins onéreuse est celle proposée par mon notaire (vente avant, puis lancement de la procédure)
Merci de m'éclaircir.